



En adhérant à l'association de la Maison de la Tour, vous apportez votre soutien moral et financier au maintien en zone rurale d'une vie culturelle de qualité.

Association reconnue d'intérêt général, votre adhésion et/ou votre don ouvrent droit à une réduction d'impôt :

- pour les particuliers : 66% du versement dans la limite de 20% du revenu imposable
(ex : pour un don de 50€, la réduction d'impôt sera de 33€, soit une dépense réelle pour vous de 17€ seulement)

- pour les entreprises : 60% du versement dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Pour chaque don, un reçu sera délivré pour la déclaration de revenus.

Nous souhaitons à travers la diversité des spectacles, des expositions, des résidences d'artistes au Cube, répondre à votre curiosité et nous espérons vous rencontrer souvent !

1 rue des écoles - 26230 VALAURIE

Tél : 04.75.96.01.29

contact@maison-de-la-tour.fr

www.maison-de-la-tour.fr

Bulletin 2018

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

Email :

Je choisis d'adhérer :

membre actif 20 €

couple ou famille 30 €

Je choisis de faire un don :

montant : 40 €

50 €

75 €

autre : _____ €

(Le reçu sera envoyé début 2019)

Règlement par chèque, libellé à l'ordre de Association Maison de la Tour,

ou par virement bancaire : IBAN FR58 2004 1010 0710 6689 1M03 858

Un tarif préférentiel est attribué à toute personne adhérant à l'association, lors des concerts et spectacles.

Ce tarif est également valable pour les membres de l'association Ca Bouge à Clansayes